



INFOS MUNICIPALES

PLAN CANICULE 2020

JUIN 2020

LE MOT DU MAIRE

Il appartient à la commune de créer un fichier répertoriant les personnes isolées susceptibles d'être affectées par les effets de la chaleur.

Pour figurer sur ce fichier, veuillez nous retourner ce coupon réponse ci-joint avant le 15 JUILLET

Inscription à renouveler chaque année. Ce fichier permettra également un suivi en cas de crise sanitaire.

L'activation du plan canicule permettra l'intervention de personnes du CCAS qui pourront apporter une aide personnalisée.

Fiche-réponse

NOM :	Prénoms :
Né(e) le :	
Adresse :	
Téléphone :	

Coordonnées du service d'aide à domicile utilisé :	
Intitulé du service :	
Adresse :	
Code Postal : Ville :	
Téléphone :	

Coordonnées du médecin traitant :	
NOM : Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :	
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Lien avec vous :	Lien avec vous :

Autres observations utiles :

Madame, Monsieur,

Nous commençons à gagner la bataille sur la végétation rebelle installée pendant le confinement. Ce n'est pas chose aisée, vous avez pu le constater en de nombreux endroits. Les services techniques et les bénévoles ont fait et font leur possible pour que tout le village redevienne agréable.

Les fleurs d'été sont en place dans les massifs et les jardinières. Des touches de couleur qui illuminent le paysage, mais l'arrosage est un souci et il faudra par la suite s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

Il a été signalé la présence de chenilles processionnaires dans certains arbres (chênes et pins principalement.) Il est donc conseillé de ne pas élaguer ces arbres actuellement, afin d'éviter des piqûres urticantes, il convient d'attendre les mois d'octobre ou novembre. Nous étudions les différentes possibilités d'action sur ce nouveau phénomène.

Après des mois de séparation, famille et amis ont envie de se retrouver et de faire la fête, ce qui est bien naturel. Attention toutefois aux bruits qui peuvent être engendrés. Pensez à vos voisins peut-être souffrants, âgés ou qui ont simplement envie de se reposer. Il en est de même pour les bruits de tondeuse et autres appareils, « un déjeuner en paix », une petite sieste, le dimanche et les jours fériés en famille, font aussi partie des petits plaisirs que l'on est en droit de s'octroyer.

Le bon voisinage fait partie de la qualité de vie dans nos villages.

Compte tenu des protocoles sanitaires pas toujours bien définis et qui évoluent sans cesse, la mairie a préféré annuler la fête de la musique et les festivités du 13 juillet. Une petite cérémonie au monument aux morts aura lieu le 14 juillet à 11 heures.

En ce qui concerne la brocante, la décision devrait être prise dans les prochains jours.

A conditions exceptionnelles, décisions exceptionnelles, nous mesurons votre déception, alors merci à tous de votre compréhension.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook, le site internet et à venir nous rencontrer en mairie.

Bonnes vacances à tous

A bientôt

NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

LUNDI—VENDREDI—SAMEDI—9H—12H

JEUDI 17H—19H

Fait à, le

Signature



EXTRAITS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2020

Présents : 18
Excusés: 1
Pouvoirs : 0

N°17-2020

Remboursement d'un acompte de la location de la salle polyvalente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- le remboursement à titre exceptionnel de l'acompte de la salle polyvalente de 450€ sur présentation d'un RIB complet, compte tenu de l'annulation pour les raisons sanitaires.

N°18-2020

Désignation de la commission des impôts.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 18 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité, DECIDE :**

- de désigner Madame Nadine POULAIN, Maire, comme présidente de la commission communale des impôts directs,

- de proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination

par le directeur des services fiscaux.

N°19-2020

Subvention mission locale

Vu la population actuelle estimée par l'INSEE à 1910,

Madame le Maire présente, comme chaque année, la demande de subvention de la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, association "loi 1901" qui accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi ou d'une formation.

La participation demandée des communes est maintenue à 1 € par habitant minimum.

Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité**, des membres présents :

- d'accorder à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, une subvention annuelle de 2000€.

N°20-2020

Columbarium

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir de nouvelles cases columbarium,

Vu les devis proposés,

Vu un ensemble projeté,

Le Conseil, après en avoir délibéré, après étude, décide à **l'unanimité** les travaux du columbarium afin de continuer à conserver la même présentation à savoir :

- **Installation de 9 cases columbarium** par l'entreprise SANSONE MUNICIPALITES pour 11000€TTC soit 9166.67€HT qui se déroulera sur l'année 2020.

Débat d'orientation budgétaire du conseil

Le conseil municipal débat sur les différents postes du budget 2020 avec différentes explications par article et opérations.

Propositions des investissements 2020 : atelier communal, logiciels, climatisation du multi-accueil, aménagement de l'aqueduc Route Nationale...

INFORMATIONS AU CONSEIL:

Madame Le Maire :

- Une demande a été faite pour l'installation d'un Food truck les lundis à la gare. Après avoir consulté les commerçants locaux, un avis favorable a été donné sous réserve matérielle.

- GRDF envisage la pose de compteurs communicants.

- Un habitant de la commune se propose de créer et gérer un nouveau massif rue de Vandeuil

Madame GERMOND commission bâtiments :

Une réunion aura lieu le 1er juillet prochain pour les bâtiments communaux.

Monsieur REMEN commission communication :

Une première réunion de la commission a eu lieu. Cela a été l'occasion de passer en revue tous les supports de communication existants. Le site Facebook amène des commentaires/questions auxquels nous ne pouvons répondre individuellement. Les habitants qui veulent plus d'information peuvent contacter la Mairie ou remplir une demande sur le site internet de la commune

Madame JOUEN commission fleurissement :

Le fleurissement et l'entretien ont pu se faire malgré un délai réduit dû aux conditions exceptionnelles du moment et ceci grâce à la bonne volonté de chacun.

Monsieur LUGNIER commission vie culturelle associative et sportive :

La brocante de septembre est toujours en suspens

Monsieur NILLESSE commission sécurité :

Un état des lieux des différents bâtiments communaux est en cours.

Monsieur MARX : commission espaces verts-voirie :

Etudie les solutions pour l'éradication des chenilles processionnaires.

INFORMATIONS DIVERSES

- N'oubliez pas de vous faire recenser dès le 1^{er} mois de vos 16 ans, ce recensement est obligatoire en mairie et vous permettra de vous présenter à vos examens et de vous inscrire au permis (n'oubliez pas votre carte d'identité et votre livret de famille).

- Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur les listes électorales avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile (cerfa disponible sur service public).

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 15 juillet à 20h.

- Cérémonie au monument aux morts le 14 juillet à 11h avec dépôt de gerbe.



Certains adolescents mineurs se regroupent dans le village, parfois jusqu'au milieu de la nuit, troublant le voisinage. Merci aux parents de veiller à leur sécurité et leur rappeler les règles du respect d'autrui.

En extérieur, l'utilisation de drones et de modèles réduits est soumise à la réglementation en place dans l'aviation civile. La carte des zones de restrictions pour les drones de loisir doit par ailleurs être consultée avant de les faire voler. Quant aux aéromodèles de catégorie B, il faut impérativement une autorisation de vol afin d'attester de ses capacités et de celles de son télépilote.